

PROVINCE DE NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ANDENNE

Transmis à Monsieur Auguste Jovanot
maire des Echavées, M.

autorisation d'
établir une
bricqueterie
temporaire
aux Echavées

la pièce ci-jointe, même objet que ci-contre
avec prière de nous en retourner le récé-
pissé ci-dessous revêtu de sa signature.

Andenne, le 21 février 1912

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Reçu la pièce ci-dessus renseignée.

Andenne le 25-2- 1912

Le Destinataire,